

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Mors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
DENONCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
chef du journal.

Lyon, le 12 juin 1844.

Dans la question des chemins de fer nous n'avons jamais varié; depuis qu'on s'en est sérieusement occupé en France, nous avons démontré qu'ils ne pouvaient pas être une chose privée, qu'ils devaient être possédés et régis par l'Etat, et partant qu'il y avait intérêt à ce qu'il les construisit.

Au nombre des arguments que nous avons fait valoir se plaçait naturellement celui tiré de l'agiotage. Aujourd'hui les choses en sont arrivées à ce point que tous les députés qui se respectent croient de leur devoir de déclarer qu'ils ne sont ni administrateurs, ni membres, soit nommés, soit même désignés, de l'administration des chemins de fer établis ou à établir, et qu'ils n'en sont pas actionnaires. Que prouve cette déclaration? Qu'il se passe en ce moment à Paris des marchés scandaleux, qu'on intéresse des députés à telle ou telle entreprise de chemins de fer pour avoir leurs votes et obtenir leur concours.

Ce n'est plus maintenant le gouvernement seul qui se met en quête pour obtenir des votes complaisants, ce sont les capitalistes qui ont la haute main dans les spéculations des chemins de fer. Ainsi, pour obtenir une approbation, on donne une place dans l'administration, ou bien on cède un certain nombre d'actions, soit directement, soit indirectement, sans en toucher le montant. Jamais la corruption ne s'est produite avec plus de cynisme, et si on ne l'arrêtait pas, elle finirait par être assez impudente pour étaler au grand jour ses déplorables succès.

Avec l'exécution des chemins de fer par l'Etat, on évitait ces ignominieux marchés de consciences, ces créations de fortunes qui n'auront pour base que l'astuce et l'intrigue. Quand les agioteurs auront fait leur curée, d'autres viendront qui, aléchés par leur exemple, voudront aussi acquérir des richesses par le jeu; ils dédaigneront les moyens réguliers pour prendre les moyens détournés et frauduleux. Si vous ne leur donnez pas quelques os à ronger, ils s'agiteront de toutes parts pour désorganiser l'administration, ils se jeteront dans des voies d'opposition violente; ils se feront craindre, et, comme nous l'avons déjà dit, ils bouleverseront le pays, et cela dans un intérêt sordide et étroit. Or, c'est une faute de surexciter de pareilles passions, on le reconnaîtra tôt ou tard.

Ce qu'il faut surtout constater, c'est que ce grand désordre moral que nous signalons est produit par les conservateurs, par les partisans les plus déclarés de l'ordre public. A la vérité, pour eux, l'ordre règne quand les gendarmes peuvent arrêter les voleurs, les agents de police faire respecter les réglemens des maires des communes, et lorsque les boutiques restent ouvertes; ils ne vont pas plus avant. L'existence morale des citoyens est chose indifférente pour eux; ils ne voient rien au-delà du code pénal, et quand le procureur du roi reste impassible, ils sont satisfaits.

Pour nous qui ne matérialisons pas ainsi la vie, nous l'avons, nous ne sommes pas sans inquiétude pour l'avenir en voyant se développer toutes les mauvaises passions de ces industriels; nous pensons que le travail sérieux et honnête, qui doit avant tout

être protégé, reçoit de dures atteintes de tout ce qui se passe. Quand le travail n'est plus qu'une nécessité dure et pénible, il reste le partage des faibles ou des imbeciles; tandis que les forts et les habiles parviennent à la fortune sans se donner autre peine que de se mêler à des entreprises, toujours heureuses parce qu'elles sont fondées et dirigées dans l'intérêt même des spéculateurs et des intéressés. De pareils procédés, en se généralisant, ne peuvent qu'être funestes à la moralité d'une nation, à sa véritable prospérité; il importe donc de les rejeter avec fermeté. Il en est temps encore, que la chambre des députés fasse son devoir, et nous verrons s'évanouir toutes les compagnies de spéculateurs qui s'agitent en ce moment en tous sens pour exploiter le pays et s'enrichir scandaleusement.

La chambre a commencé le 11 la discussion des nombreux projets de loi sur les chemins de fer qui lui ont été soumis par le cabinet. Cette discussion doit soulever les questions les plus graves et les plus intéressantes pour le pays. La presse a déjà débattu toutes ces questions; mais elles vont donner lieu de nouveaux débats d'autant plus importants qu'ils paraissent devoir aboutir à une solution définitive. Au moment où ces débats sont engagés, c'est une sorte d'événement que la publication de la déclaration ci-dessous, que tous les journaux sont invités à porter à la connaissance du pays.

DECLARATION.

Les soussignés, membres de la chambre des députés, déclarent et affirment qu'ils ne sont ni directeurs, ni membres, soit nommés, soit même désignés, de l'administration des chemins de fer dont les projets sont actuellement soumis à la législature, qu'ils ne sont ni soumissionnaires, ni actionnaires, ni bailleurs de fonds pour l'exécution ou l'exploitation de ces chemins, et enfin qu'ils n'ont aucun intérêt financier direct ou indirect dans ces entreprises.

Paris, le 17 mai 1844.

Leseigneur, Leprevost, Achille Vigier, Raguet-Lépine, de Garraube, Cadeau-d'Acy, His, Proa, de Lagrange, de Saint-Priest, Demesmay, Salue, Boissy d'Anglas, de Remilly, Dufournel, Lemerrier, Heurtault-Dumelz, de Gaujal, Gauthier d'Uzerches, Havin, de Beaumont (de la Somme), Roux, Tillette de Clermont, Allard, Costé, Liadières, Martin (du Rhône), de Varennes, Pérignon, Duval de Fraville, Delespaul, de Thiard, de Malleville (Dordogne), Pelletreau-Villeneuve, Lachèze, de Carné, de Belleyme, Cousture, Chambolle, Armez, Chapuys-Montlaville, Garnier-Pagès, Piéron, Manuel, Boudet, Aylies, Bacot, Luneau, Taillandier, de Tocqueville, Ballot, Durand (de Romorantin), Boissel, Maurat-Ballange, de La martine, Narcisse Vieillard, Larabit, Gustave de Beaumont, Bonnin, Hortensius Saint-Albin, de Tracy, Mathieu (Saône-et-Loire), Teulon, Barillon, Quinette, Aumont-Thiéville, Odilon Barrot, Abatucci, Crémieux, Roger (du Loiret), Auguis, Tribert, Isambert, Corne, Toussin, de Courtais, Lavalette, Armand (du Pas-de-Calais), de Mesgrigny, Cordier, Terme, Donatien Marquis, Desabes, Bouillaud, Genoux, de Larochejacquelein, de Lapselle, Marion, Baron, Joly, Ledru-Rollin, de Keysère, Legendre, Deslongrais, Letourneux, Marchant, Dubois-Fresnay, Reynaud, Monnier de la Sizeranne, de Grammont, F. de Lasteyrie, de Cambacérés, Jouvencel, Boulay (de la Meurthe), Carnot, Martin (Isère), Desjoberg, Dutertre, Grandin, Ladouceur, Stourm, Gigon-Labertherie, Bineau, Jollan, Bureaux de Puzy, Moreau (Seine), Bethmont, de Vetry, Tessié-Lamothe, Farran, Mathieu (Ardèche), Cormenin, Glais-Bizoin, Léon de Malleville, Duatier, Dezeimeris, Pfeegger, Billaudel, Journault, Gouin, David (Calvados), Fargues, de Pommeroy, Bonnefond, Mallye, d'Uzès, Feuillade-Chauvin, Sellier, Schutzemberger,

Leyraud, Lacoudrais, Laydet, Oudinot, Durrieu, Kœchlin, Lavielle, Estancelin, Gauthier de Rumilly, Lherbette, Clappier, Doublat, Junyen, Roger (du Nord), Rivet, Legorrec, Delavau, de Sade, Armand (Aube), Schneider (général), Dufaure, de Langie, de Monthierry, Mercier (de l'Orne), Arago, Thiers, Prosper de Chasseloup-Laubat.

Cette liste contient dès à présent 167 noms; elle paraît devoir recevoir encore de nombreuses adhésions. Un certain nombre de députés absents, d'autres qui n'ont pas su que la déclaration ci-dessus se signait, s'associeront très-certainement à la manifestation de leurs honorables collègues aussitôt que la presse lui aura donné de la publicité.

Quoi qu'il en soit, et en admettant même que la déclaration ne reçut pas de nouvelles signatures, ce ne serait pas moins un fait très-grave que cette nécessité dans laquelle 167 députés se sont trouvés placés de déclarer qu'ils étaient complètement étrangers aux affaires de chemins de fer, et que par conséquent leur vote sur ces affaires serait parfaitement impartial et indépendant!

Tous les journaux de l'Europe s'occupent en ce moment du voyage de l'empereur Nicolas à Londres; jusqu'à ce jour aucun d'eux ne nous paraît avoir été le moins du monde dans la confiance du czar: aussi sont-ils loin d'être d'accord entre eux. Quant aux journaux d'Allemagne, qui pourraient être les mieux renseignés, on sait qu'ils sont censurés; ils ne peuvent donc pas s'expliquer nettement sur ce fait important; ils ne peuvent guère dire que ce qu'on leur enjoint de dire. Les journaux anglais sont trop intéressés à parler contre leur pensée sur ce voyage, pour que nous puissions être bien instruits par eux. Mais qu'avons-nous besoin de percer les secrets de Nicolas? Ne savons-nous pas sa politique, ses intérêts, ses passions?

L'autocrate veut s'agrandir en Orient, et, pour le faire plus sûrement, il vient demander l'entente cordiale de l'Angleterre et lui offrir des compensations. Il veut maintenir l'influence russe en Occident, l'augmenter même, et pour cela il ne trouve rien de mieux que de se mettre d'accord avec l'Angleterre pour nous humilier, pour étouffer partout l'espoir qu'on pourrait encore avoir en nous.

La lutte des idées françaises avec les idées absolutistes que l'autocrate représente n'a jamais cessé depuis 1789. Cette lutte peut prendre, par suite de certaines éventualités, un caractère plus actif, plus grave, et c'est pour le cas de ces éventualités que l'empereur Nicolas s'est décidé à venir à Londres. Il en emportera quelque traité semblable à celui de juillet 1840, et nous le verrons surgir dans quelque temps.

Ce qui est positif, c'est que la cour de Louis-Philippe est singulièrement contrariée de la réception qu'on a faite à l'empereur de Russie, c'est que M. Guizot est fort préoccupé de ce qui se fait et de ce qui se traite dans le Foreign-Office. Quant à nous, nous nous en préoccuons aussi; mais nous n'en sommes pas attristés, tant s'en faut. Nous avons toujours confiance dans la fortune de la France, et, quelles que soient les résolutions de la Russie et de l'Angleterre, nous n'en serons pas intimidés. L'épée de la France est assez puissante pour pouvoir couper le nouveau nœud gordien qui se noue à Londres.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 ET 13 JUIN.

EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE NATIONALE.

(7^e LETTRE.)

Paris, le 8 juin 1844.

(Suite de l'industrie lyonnaise.)

CHALES.

Les châles ont une histoire particulière et forment une industrie à peu près indépendante dans celle des soieries; c'est une classe dans le genre; c'est en même temps une de ces inventions importantes qui marquent une époque et dans les annales industrielles ne permettent plus qu'elle soit oubliée. Pour trouver l'origine des châles, nous ne remonterons ni au voile de Sara, ni au manteau dont Aristophane dans les *Guêpes* veut couvrir les épaules du juge; nous n'irons pas nous perdre dans les discussions plus ou moins lumineuses qui ont occupé les voyageurs et divisé les savants sur cette origine et surtout sur les matières employées dans la fabrication des châles. A l'égard de ce dernier objet, les uns assurent que les matières formant les tissus de beaux châles indiens sont des poils de chameau, une sorte de duvet recueilli sur certaines parties du corps du chameau à une bosse, d'autres des laines de brebis, d'autres enfin des poils de chèvre. M. Rey, l'un des plus habiles fabricants de Paris, avoue dans son curieux ouvrage sur les châles que la plus scrupuleuse investigation à ce sujet ne l'a conduit à la découverte d'aucune vérité et qu'il doute; le plus sage est de faire comme lui. Toutefois, si l'on a été partagé sur la nature des matières qui faisaient le tissu, on n'a pas hésité à l'égard de celles qu'il convenait d'employer pour l'imiter, comme on le verra tout-à-l'heure.

Les premiers châles indiens apportés en France venaient de la province de Kachmyr, voisine du grand et du petit Thibet, où se recueille une grande quantité des matières premières servant à leur fabrication. Quelques années avant la révolution, on essaya de tisser en France des étoffes imitant le cachemire; ce fut à Lyon, cette patrie des tissus nouveaux, ce berceau des inventions, que les essais réussirent le mieux, bien qu'ils fussent à une distance extrême des résultats obtenus depuis. Une écharpe de Lyon, en gaze de soie, fond toile, à liteaux, servit à peu près

de type à tout ce qui fut tenté pendant long-temps. Il est curieux et intéressant tout à la fois de suivre cette industrie pas à pas dans ses tentatives, dans les modifications successives qu'elle apporte à l'idée première: les liteaux furent d'abord remplacés par des bordures étroites; puis des palmes brochées soie d'une seule couleur, non découpées, germe des beautés plus tard découvertes dans ce genre, furent ajoutées aux extrémités; on se servit du coton pour trame, de la soie pour chaîne et pour broché. Un des grands progrès de cette époque fut l'introduction dans le fond de très-petits bouquets fort espacés, dont les dessins étaient empruntés aux fines toiles de coton nommées *perses* bien qu'elles soient indiennes.

Les châles indiens ne furent bien connus et bien appréciés en France qu'au retour de l'expédition d'Egypte, d'où nos officiers en rapportèrent un grand nombre; ils firent alors dans l'industrie une grande sensation et excitèrent l'émulation des imitateurs. En 1801, nos écharpes fabriquées sur les métiers à la tire et brochées en deux ou trois couleurs prirent le nom de châles et parurent à l'exposition de l'industrie nationale sous cette dénomination; elles étaient lourdes, car on n'opérait pas encore le liage du broché, ce qui ne permettait pas de les découper à l'envers et les laissait chargées d'une trame inutile. On employa alors des laines françaises, on en fit venir d'Espagne qui étaient plus fines que les nôtres; mais les moyens de filage étaient imparfaits, et opposaient des obstacles à la régularité de la fabrication, à la beauté des tissus. Chaptal appela d'Angleterre le mécanicien Douglas, l'établit à Paris, et en deux années seize départements furent fournis de machines propres au filage et au tissage des laines; l'industrie des draps allait s'améliorer ainsi que celle des châles, car les progrès s'enchaînent l'un à l'autre.

Cependant l'usage des cachemires indiens se répandait peu à peu, et par les bénéfices qu'il promettait encourageait puissamment la fabrique française. Vers 1805 parurent les premiers châles tramés laine sur chaîne de soie de plusieurs couleurs et faits à la tire comme les écharpes dont nous parlions tout-à-l'heure; mais des améliorations d'une haute importance avaient été essayées et obtenues: les contours des dessins étaient doubletés, et le pas de liage avait été appliqué, grâce au jeu des lames mises en mouvement par les marchés; dès lors on put découper les châles à l'envers, les débarrasser d'un poids inutile, sans entraîner le débrouillage. Le type était non-seulement trouvé, mais amélioré déjà; l'industrie allait grandir. A l'exposition de 1806, on vit avec plaisir, avec plus d'étonnement peut-être, un châle long, fond blanc, chaîné de soie, à dessin imité des cachemires indiens, tramé et broché laine, et un châle de cinq quarts car-

ré, à bordures de dix-huit lignes, portant dans le milieu une rosace brochée à plusieurs couleurs. Les châles français étaient définitivement constitués aux yeux de tous; il restait à en perfectionner l'exécution. Moins fins que les cachemires indiens, ils avaient cependant sur eux de notables avantages, c'est qu'ils étaient d'une seule pièce, que les bordures mêmes étaient fabriquées avec le châle, tandis que le cachemire indien est toujours de plusieurs morceaux habilement joints ensemble par les repriseuses, et que souvent les bordures sont cousues au châle comme on le fait en France pour les articles vendus à très-bas prix.

De cette exposition de 1806 date l'essor de la fabrique de châles; les ouvriers gaziers se trouvaient, par les habitudes de leur travail ordinaire, parfaitement aptes à cette fabrication, et il était d'un immense avantage d'avoir dès le principe des ouvriers capables de seconder avec intelligence les efforts des manufacturiers. Paris, Lyon, Nîmes, Genève, alors française, rivalisèrent dans la confection des châles. Le moment de varier les dessins n'était pas venu encore, on se bornait à imiter ceux des cachemires. La mécanique de Jacquard, produite en l'an IX, n'avait obtenu qu'une médaille de bronze; la sottise publique mit neuf ans à l'apprécier; elle triompha enfin des obstacles, fut adoptée, remplaça la tire, et le travail devint plus rapide et plus facile. Sous le rapport des dessins, le goût s'était formé, les bizarreries des cachemires indiens cessèrent de flatter les yeux; nos dessinateurs leur substituèrent des formes plus gracieuses, aux quelles ils donnèrent des couleurs non plus éclatantes, mais mieux harmonisées. Les châles devinrent alors un des articles les plus importants de la fabrication lyonnaise.

Les grandes crises industrielles n'arrêtèrent pas l'industrie des châles dans ses efforts constants vers les améliorations. Dans une période de quinze années chacune fut marquée par des essais; en 1806 on ne savait filer que la laine cardée, en 1815 la mécanique Dobo filait pour M. Ternaux la laine peignée; les grands fabricants de Paris faisaient venir à grands frais les parties les plus fines du chevron de Perse; le duvet de cachemire était filé par les mécaniques de MM. Hindinlang et Polino, et l'on essayait d'acclimater en France un troupeau de chèvres que l'on dit alors venir du Kachmyr, dont l'origine fut plus tard contestée, mais dont l'arrivée en France prouvait les efforts de la fabrique.

Au milieu de cet élan général, Lyon ne devait pas se borner à suivre l'impulsion; notre fabrique allait inventer, créer un genre; elle abandonnait à Paris le monopole des cachemires français d'un prix élevé et rendait au pays un service important en livrant à la consommation des châles à dessins élégants, chauds ou légers suivant la saison, et toujours à bon

L'Angleterre commence à s'inquiéter de la situation dans laquelle la France se trouve en ce moment vis-à-vis du Maroc, et voilà que les avertissements arrivent à M. Guizot de l'autre côté du détroit. Vous verrez que, pour ne pas compromettre l'entente cordiale, nous reculerons devant l'empereur du Maroc, comme nous avons reculé devant le consul Pritchard à Taïti.

Voici les réflexions que nous trouvons dans le Times à propos de la guerre qu'on regarde comme imminente entre la France et l'empereur de Maroc :

« Une guerre avec l'empire de Maroc serait une calamité pour la France, soit qu'elle se terminât par la victoire, soit qu'elle finit par une défaite. Tôt ou tard une pareille guerre éclaterait, et la France, après avoir déjà fait tant de sacrifices pour conserver sa conquête de l'Algérie, n'est encore qu'au début des dépenses et des pertes éventuelles qui lui sont réservées. La population de l'empire de Maroc s'élève à dix millions d'hommes qui forment la race la plus brave parmi les musulmans. Cet empire est borné au nord par l'Atlas, et s'étend de la province d'Oran jusqu'au Cago-Nun. Porter la guerre dans un pareil pays, c'est vouloir braver de gaieté de cœur tous les obstacles naturels qui peuvent arrêter un ennemi, éléments, montagnes, difficultés de se procurer des subsides, hostilité générale d'un peuple fanatisé, sans avoir en perspective aucun des avantages de la guerre. Dans une pareille lutte, il n'y a rien à gagner, tout est à craindre. La victoire même serait sans gloire, le traité de paix n'offrirait aucune garantie, et une acquisition de territoire ne serait qu'une nouvelle source de dépenses et de sacrifices pour la mère-patrie. De pareilles considérations ne pouvant échapper au gouvernement français, nous ne pensons pas qu'il se précipite légèrement dans une lutte de ce genre. Toutefois, la précipitation des officiers-généraux commandant la province occidentale de l'Algérie pourrait bien avoir rendu en ce moment la guerre inévitable, et il est bon de remarquer que, pour faire cette guerre avec efficacité, il faut une armée aussi nombreuse que celles qui sont employées à d'autres expéditions dans l'Afrique septentrionale. »

N'admirez-vous pas la sollicitude avec laquelle l'organe du parti tory prend souci de nos intérêts et nous donne des conseils ? On dirait vraiment que l'Angleterre serait inconsolable si elle voyait la France s'engager dans une guerre ruineuse pour elle, s'il faut en croire nos bons amis les Anglais.

FÊTE DE VERSAILLES.

Ce n'est que dans les journaux ministériels qu'il faut aller chercher des détails sur la fête qui a eu lieu samedi à Versailles, car eux seuls ont eu des représentants à cette fête. On dirait toutefois que le Journal des Débats n'a pas été compris dans les invitations, car on chercherait vainement dans ses immenses colonnes quelques lignes se rapportant à cette solennité. Faut-il en conclure qu'elle a été fort insignifiante, et que M. Jules Janin ou quelque autre faiseur de la même force n'a pas voulu se mettre en frais pour si peu ? Cela est très-probable.

Quinze cents personnes environ, industriels, députés, pairs de France, s'étaient rendus à la fête donnée par le roi en l'honneur de l'industrie nationale, dit une feuille ministérielle, représentée à cette royale solennité par tous les fabricants qui avaient obtenu une médaille à l'exposition de 1839.

Dès cinq heures et demie, le salon d'Hercule était encombré par les invités. Vers sept heures, les portes de la salle de l'Opéra se sont ouvertes. Chacun a pris sa place indistinctement. On voyait des paires de France au parterre et des travailleurs aux premières loges. Le coup-d'œil était ravissant. La salle, éclairée par une profusion de bougies que reflétaient les glaces des galeries extérieures, avait l'aspect d'un palais enchanté. Il n'y manquait pas même la brise des jardins, qui arrivait par des ventilateurs habilement disposés. A cette description un peu poétique, et que nous ne prenons pas sous notre responsabilité, il faut ajouter que le roi s'est assis à l'amphithéâtre. A ses côtés ont pris place la reine, M^{me} Adélaïde, MM. le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc de Montpensier. Le prince de Ligne, le prince de Syracuse et quelques dames étaient sur le premier rang. Derrière étaient tous les ministres, excepté M. le maréchal Soult dont on remarquait l'absence; le bureau de la chambre des députés, le bureau de la chambre des pairs, la maison du roi, et quelques personnages politiques, parmi lesquels M. Thiers.

Une portion de la première galerie et quelques loges étaient occupées par les femmes des ministres et par les dames du corps diplomatique.

Immédiatement après l'entrée de la famille royale, le spectacle a commencé. On a exécuté deux actes d'*OEdipe à Colonne*, un acte

de la Favorite et deux actes de la Muette. Dans les entr'actes, les gens de la maison du roi faisaient circuler des rafraîchissements.

On raconte que le roi a causé long-temps avec M. Guizot et avec M. Duchâtel. On dit aussi que la reine s'est avancée vers M. de Salvandy et lui a adressé affectueusement la parole. Le spectacle s'est terminé à minuit.

Tel est le résumé des faits que nous trouvons dans une feuille ministérielle, si enthousiasmée sans doute d'avoir eu sa place à la fête d'avant-hier, que, dans son enthousiasme, elle s'oublie jusqu'à donner à Louis-Philippe le titre de roi de France abdiqué par la royauté nouvelle le 7 août 1830, titre qu'il eût été de bon goût de ne pas remettre en honneur à propos d'une fête dans laquelle on semble avoir voulu laisser le principe de l'égalité régner en souverain, ce qui, au surplus, n'a pas convenu à tout le monde, car la Presse se plaint aujourd'hui de ce que des exposants plus que modestement vêtus étaient placés aux avant-scènes, tandis que de nobles pairs et des députés couverts de plaques étaient relégués au parterre. Le même journal ajoute ces paroles, qui sont significatives, et que nous engageons ceux qui ont été si long-temps dupes des grimaces égalitaires de certains comédiens à méditer :

« Parmi les exposants se faisait surtout remarquer l'un d'eux, qui eût été certainement arrêté comme un pauvre sans la médaille qui lui avait été décernée. On ne saurait donner une idée du délabrement de ses vêtements et de la noirceur de sa chemise. Evidemment, c'était de l'affectation et plus que du radicalisme ! Cet exposant se nomme Lersaigne, mécanicien, inventeur d'un moule à balles. Sa présence dans la salle de spectacle de Versailles est un trait caractéristique de notre époque et de cette soirée. »

Voilà comment les talons rouges du nouveau régime parlent des ouvriers invités par le roi à ses fêtes.

Paris, le 10 juin 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les dernières nominations qui viennent d'avoir lieu dans la haute administration des finances ont été faites sous l'influence de considérations tellement singulières, tellement étrangères à toute règle d'avancement, à toute idée d'hierarchie et de récompense de services rendus, que le ministère n'a pas en quelque sorte osé les avouer en leur donnant la publicité officielle du Moniteur. On n'en connaît que quelques unes, mais celles-ci sont assez significatives pour qu'on puisse pressentir dans quel esprit les autres ont été faites.

M. le receveur particulier du Havre a renoncé à sa position ; mais ne vous hâtez pas trop de vanter son désintéressement. Il a dit à M. Lacave-Laplagne : Vous avez besoin de ma recette, qui est une des plus belles recettes particulières de France, pour en gratifier quelque créature de la cour qui vous est fortement recommandée; je veux bien me démettre, mais à condition que vous m'indemnisez en donnant à mon fils, qui est encore jeune, mais qui ne demande pas mieux que de faire son chemin, une recette particulière qui lui permette de prendre patience et d'attendre les événements. Et voilà comment les emplois se perpétuent et s'incarnent en quelque sorte dans certaines familles.

A qui a-t-on donné la belle recette particulière du Havre ? à un M. d'Houdetot, très-proche parent d'un pair de France et d'un député ministériel de ce nom, celui-ci aide-de-camp du roi.

A qui a-t-on donné la recette particulière de Saint-Quentin ? à M. d'Argout, jeune homme de vingt-trois ou vingt-quatre ans, qui ne l'a acceptée que comme un acheminement à une recette générale, et avec la promesse qu'on ne le ferait pas trop long-temps attendre. En effet, peut-on laisser attendre le fils d'un homme qui, comme gouverneur de la Banque de France, ne touche que cent mille francs par an le fils d'un homme qui, comme ministre, a rendu tant de services au système ?

Notons aussi M. Scipion Périer, qui était receveur particulier à Saint-Pol, et qu'on envoie à Saint-Omer en la même qualité. Il y a quatre ou cinq ans, M. Scipion Périer n'était rien encore; nous nous trompons, il était le beau-frère de M. Vitet, dont le crédit, dans l'espace de ces quatre ou cinq ans, l'a fait passer par trois ou quatre recettes plus ou moins importantes pour arriver enfin à une recette qui ne produit pas moins de vingt-deux mille francs par an.

C'est sans doute aussi ce que pense M. Guilmot-Martin, beau-frère de M. le ministre de la justice. Il y a un an, M. Guilmot-Martin était un simple avoué à la cour royale de Douai, qui avait eu la maladresse de négliger son étude fort bien achalandée pour se lancer dans des opérations industrielles qui l'avaient ruiné. Que faire alors ? Le beau-frère d'un ministre ne peut raisonnablement pas rester dans la gêne. M. Guilmot-Martin vendit son étude, liquida ses affaires, et devint, par la grâce de M. Martin (du Nord), receveur particulier à Rocroi, dans les Ardennes. La place valait quinze mille francs, les Ardennes

M. Grillet aîné a obtenu en 1834 une médaille d'argent sous la raison Grillet et Trotton, et, en 1839, une médaille d'or en son nom seul.

MM. Damiron. Les châles longs sont fort beaux; parmi eux on remarque surtout un châle fond bleu d'un gracieux effet. Un châle fond blanc ramagé, à riches bordures, brille par un dessin des mieux entendus; enfin, les châles carrés, fonds unis et tapis, sont frais et jolis. Tout cela compose une exposition d'un vrai mérite.

MM. Damiron ont reçu, en 1834, une médaille d'argent rappelée par le jury en 1839.

MM. Pagès, Blin et C^e.

Cette maison a exposé des châles qui sont fort jolis, mais qui n'offrent rien de particulier, rien de bien saillant; nous les louerons surtout d'avoir mis les prix sur quelques uns de ses produits : le public a tout d'abord un point de comparaison, et il peut se convaincre qu'on peut obtenir à bon marché des objets gracieux, bien confectionnés, présentant à peu de chose près tous les avantages des châles d'un prix élevé.

La bonne concurrence ne consiste pas à s'adresser toujours aux mêmes fortunes, mais à offrir de bons produits à toutes.

Le jury a décerné en 1839 à la maison Pagès une médaille de bronze sous la raison Ch. Pagès et C^e.

MM. Jarrin et Trotton.

Parmi les beaux produits de ces fabricants se fait remarquer un châle long, fond arlequin, genre turc, d'un dessin fort riche, mais que l'assemblage des couleurs du fond nous fait regarder comme convenant mieux à l'exportation qu'au marché intérieur.

Au premier coup d'œil on croirait ce châle fait à un seul chemin; mais comme la majeure partie est en retour, nous pensons que le retour du milieu est masqué au moyen d'un postiche, qui est, au surplus, d'un excellent effet et qui rompt l'uniformité des dessins ordinaires. Un autre châle fond blanc est fait dans le même système.

Cette exposition est remarquable et justifie pleinement les éloges donnés en 1834 par le jury, qui décernait une médaille d'argent à la maison existante alors sous la raison Grillet et Trotton.

M. Jaillot jeune.

Ici, plus que jamais, nous eussions eu besoin que l'indication des prix nous guidât dans notre appréciation. Ces châles cachemires, ou appelés tels, sont fabriqués par un procédé nouveau, à ce que nous apprend un écriteau placé dans la case; mais ils se font admirablement par les procédés ordinaires, et comme ces châles n'offrent rien de remarquable, si l'innovation n'a pas pour résultat d'abaisser le prix de revient et par conséquent le prix de vente, nous ne voyons pas trop à quoi elle peut servir. Le

sont un pays pittoresque et très-agréable à habiter; mais M. Guilmot-Martin ne pouvait se consoler d'avoir été forcé de quitter Douai et sa pensée de tous les jours, de toutes les heures, de toutes les minutes était une pensée de retour. Le bon parent, M. Martin (du Nord), n'a pas voulu que ce supplice se prolongeât, et M. Guilmot-Martin vient d'être renvoyé au sein de sa famille avec cinq mille francs d'appointements de plus.

Que d'autres choses bien plus curieuses encore nous pourrions ajouter, s'il nous était permis de dire tout ce que nous savons sur des tripotages ignobles qui ont eu lieu à l'occasion d'une nomination à une recette générale, tripotages que, pour l'honneur de M. le ministre des finances, nous voulons bien croire qu'il a ignorés et qu'il ignore encore !

— Les journaux citent comme ayant assisté à la fête donnée samedi à Versailles les députés dont les noms suivent :

MM. Thiers, de Salvandy, Dupin aîné, Gustave de Beaumont, Alexis de Tocqueville, Chegaray, Clément, Vigier, Abbattucci, Abraham Dubois, Allard, Boissel, Cloulay (de la Meurthe), de Camières, vicomte de Chasseloup-Laubat, Combarel de Leyval, Crémieux, Dupos, Dutier, Ernest de Girardin, Guyet-Desfontaines, Havin, Lambert, Lacrosse, Lanjuinais, Luneau, Léon de Malleville, Manuel, Marion, Monier de la Sizeranne, Oudinot, Pérignon, Hortensius Saint-Albin, de Rémusat, Jollivet, Taillandier, Corne, Deslongrais, Lestiboudois, Houzeau-Maïron, Vivien, Gouin, Dugabé, de Saint-Priest, etc.

— Le Journal des Débats constate que MM. Gustave de Beaumont et de Tocqueville ont pris place, à la fête de Versailles, dans la loge du roi. On entoure ces députés de mille petites prévenances depuis qu'ils ont si bien défendu à la chambre le système de l'emprisonnement cellulaire.

— Ceux qui demandent que l'exposition des produits de l'industrie ait un palais définitif ont depuis hier à leur service un déplorable argument. L'orage qui a passé hier sur Paris, en respectant une partie des banlieues (à Montrouge, par exemple, il n'a pas plu), a brisé la toiture du palais de l'exposition, dont les gouttières n'avaient pu laisser s'écouler les eaux du ciel. Les débris de la toiture en zinc et les colonnes d'eau qui se sont fait jour à travers les crevasses sont tombés sur les étalages de l'intérieur. Le désordre a été extrême en quelques instants. Les exposants s'efforçaient de cacher leurs plus précieuses marchandises et de les soustraire à l'inondation. Pendant ce temps-là, la foule des promeneurs se précipitait dans l'immense bâtiment, et les factionnaires, dans l'eau jusqu'aux genoux, ne pouvaient résister au choc de la foule qui se précipitait en masse dans l'édifice. Des tapis, des étoffes précieuses ont été gâtés. On cite un tapis de 5,000 f. qui a été gâté par l'eau. La céramique a été fort endommagée, ainsi que des pièces d'orfèvrerie remarquables par les ciselures, et qu'il faudra peut-être jeter au creuset.

Cet événement donnera sans doute lieu à des procès.

— On annonce la nomination de M. Mauquin, député, aux fonctions de consul-général de France à Madrid.

— On a distribué aujourd'hui à la chambre des députés le rapport fait par M. de Salvandy au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au classement du chemin de fer de Paris à Rennes, qui ne se trouvait pas compris dans la loi de 1842. Le gouvernement se borne à demander des fonds pour l'exécution de ce chemin jusqu'à Chartres, cette ville étant la tête des communications de Paris avec les départements de l'Ouest. Le tracé de cette partie de la ligne est d'ailleurs complètement fixé d'un commun accord entre toutes les autorités compétentes. La commission approuve le projet de loi, mais elle diffère avec le gouvernement sur le principe des deux entrées dans Paris, qui sont sollicitées par les compagnies concessionnaires des deux chemins de fer de Paris à Versailles.

Tous les efforts de la commission, comme ceux du ministre des travaux publics, sont restés inutiles pour opérer une fusion si désirable entre les deux compagnies rivales. La commission n'exclut point le double embranchement inscrit dans la loi, mais elle ne veut pas admettre le principe de ce double embranchement de manière à le rendre obligatoire et à en mettre dès à présent la dépense à la charge de l'Etat, et, en conséquence, elle propose de réduire à 13 millions l'allocation portée dans le projet de loi à 15, jusqu'à ce que la question d'exploitation soit résolue et la loi de concession présentée à la chambre.

Bulletin de la Bourse de Paris du 10 juin 1844.

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 82 45 et offerte à 82 47 1/2 sans affaires. On a ouvert au parquet à 82 50, et la rente a été cotée un moment à 82 53; elle est ensuite tombée à 82 35, et jusqu'à la fin de la bourse elle est restée flottante entre 82 40 et 82 45, cours auquel elle a fermé au parquet.

public porte sans doute un grand intérêt à tout ce que peut inventer le génie humain, mais il a besoin de savoir encore si les procédés nouveaux opèrent une amélioration, sinon il reste froid.

Le châle sans envers, système déjà connu, est d'un effet triste à l'œil.

M. Goujon.

Les châles de M. Goujon sont assez ordinaires, et ne se font guère remarquer que par leur grande dimension.

Une question assez grave surgit en face de l'exposition actuelle. Les cinq années écoulées depuis 1839 ont-elles été mises à profit par l'industrie des châles ? Ces richesses étalées à nos yeux, ces dessins vraiment beaux, ces couleurs parfaitement harmonisées, tout cela attend-il des progrès réels ? Nous devons le dire avec franchise, nous ne le pensons pas; la fabrication des châles est aujourd'hui ce qu'elle était il y a cinq ans, et le jury de cette année sera dans l'obligation de répéter, à l'égard des fabricants, les termes dont il s'est déjà servi. On doit aux causes que nous avons indiquées en traitant des soieries des améliorations dans l'exécution, dans la main d'œuvre, mais c'est tout.

La pensée créatrice s'est arrêtée, aux dessinateurs a été confié le soin de frapper les regards; la mode veut du nouveau, les dessinateurs s'efforcent d'inventer, ce qui est difficile, et cette mode si impérieuse est en même temps si peu raisonnée que parfois une erreur de fabrication produit de l'engouement et force les fabricants à imiter ce qu'ils n'auraient pas osé créer.

Qu'on n'exagère pas toutefois la portée de nos paroles. Nous n'adressons de reproches à personne, l'époque est restée stationnaire, notre fabrique de châles n'est pas au-dessous des expositions précédentes; elle est ce qu'elle était, grande et puissante; mais depuis cinq ans elle n'a rien créé qu'elle puisse encore prendre rang parmi les innovations heureuses.

En terminant nos observations sur les châles, nous croyons à propos de mentionner le métier à la Jacquard de MM. Barbé-Proyart et Bosquet, sur lequel on tisse deux châles à la fois, les deux envers en dedans, avec un seul filage de dessin. Les châles tissés étaient nécessairement liés l'un à l'autre par la trame qui passait de celui de dessus à celui de dessous; une mécanique fort ingénieuse les sépare. Le châle double est placé entre deux barres de fer horizontales; une partie va s'enrouler sur un rouleau qui l'attire en haut, l'autre sur un rouleau qui l'attire en bas; les fils sont successivement coupés par des couteaux tournant horizontalement et opérant un mouvement constant de va-et-vient de manière à ne laisser aucun fil entre les deux étoffes.

Nous avons vu à l'exposition des châles de la fabrique parisienne tissés et séparés par ce système; ils sont beaux, ne présentent aucune trace d'alté-

Cinq pour cent	121	80	Trois pour cent belge	665	»
Quatre et demi pour cent	»	»	Banque belge	»	»
Quatre pour cent	82	35	Caisse Lafitte	»	»
Trois pour cent	3080	75	—	»	»
Actions de la Banque	1468	75	CHEMIN DE FER		
Obligations de Paris	99	90	Paris à Rouen	977	50
Rentes de Naples	104	1/2	Paris à Orléans	980	»
Ets romains	30	5/4	Rouen au Havre	781	25
Actions d'Espagne	105	0.0	Strasbourg à Bâle	237	50
Cinq pour cent belge	»	»			

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)
Séance du 10 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DERELLEME, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi relatif à l'amélioration des ports de Marseille, du Havre et de Bordeaux.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Arago pour parler sur le port du Havre; mais la séance reste suspendue, en raison du petit nombre des députés présents. Voici l'article 2 :

« Une somme de 19,222,000 f. est affectée à l'amélioration du chenal et de l'avant-port du Havre, à l'exécution des travaux complémentaires des bassins de la Floride et de Vauban, à la construction du nouveau bassin de l'Heure, à l'établissement d'un bassin-entrepôt et à l'établissement de divers ouvrages accessoires.

« L'exécution du bassin-entrepôt ne sera commencée qu'après qu'une ordonnance royale, rendue dans la forme des réglemens d'administration publique, aura réglé les conditions de l'exploitation dudit bassin, et que le concessionnaire de cette exploitation aura pris l'engagement de rembourser à l'Etat la valeur des terrains sur lesquels seront assés les bâtiments et magasins. »

M. VILLEMEN : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, d'après l'ordre du roi, le projet de loi d'instruction secondaire adopté par la chambre des pairs.

Voix diverses : Lisez l'exposé des motifs !

Autres voix : Non ! non !

M. VILLEMEN se borne à déposer le projet.

La chambre repasse à l'ordre du jour que M. le président a déjà lu.

M. ARAGO dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande d'un crédit de 500,000 f. pour l'embellissement de plusieurs édifices.

Passant au projet de loi en discussion, M. Arago ne conteste pas la nécessité des agrandissements que l'on propose pour le port du Havre : ces travaux sont exigés par le mouvement toujours croissant du commerce; mais il importe d'examiner si ce que l'on propose est ce qu'il y a de plus urgent et de meilleur. A cet égard, les projets du gouvernement ne semblent pas entièrement satisfaisants.

On veut améliorer l'entrée actuelle du port du Havre; on a raison : elle est trop étroite, elle s'enfonce, elle n'a pas assez de profondeur. Mais les opinions de tous les hommes compétents se réunissent en un point, c'est que l'entrée actuelle ne peut suffire, c'est que l'on ne peut éviter d'avoir un jour à en ouvrir une deuxième. Cette deuxième entrée, avec les projets actuels, on ne pourrait l'établir qu'en rivière; ce serait la plus grande des fautes : ouverte aujourd'hui, elle serait fermée demain; cela ne peut être contesté par personne, par aucun de ceux qui ont étudié la rivière; cela est établi par les travaux de nos ingénieurs hydrographes.

La place de cette deuxième entrée est bien indiquée en même temps. Eh bien! d'après le projet soumis à la chambre par M. le ministre de la guerre, on place à cet endroit des travaux de fortification, et c'est là le grand défaut de ces projets combinés entre le ministère de la guerre et celui des travaux publics : ils engagent l'avenir.

On propose un bassin pour les paquebots transatlantiques. Aujourd'hui tout le monde sait que le gouvernement renonce à la navigation transatlantique de ces bâtiments, qu'il la regarde comme trop coûteuse. Ce bassin n'est donc pas d'une construction urgente. D'un autre côté, on laisse fléchir la loi partout si sévère des servitudes militaires sur un point où il pourrait être utile de la maintenir; c'est par là, en effet, que devra être ouverte un jour la deuxième entrée du port. De l'avis de tous les hommes compétents, et si on laisse ces emplacements se couvrir de constructions, l'ouverture d'une nouvelle passe entraînera plus tard une dépense considérable.

Les projets présentés ont donc le double défaut de n'être pas ce qu'il y a de plus urgent et de compromettre l'avenir.

Après quelques objections de détail sur les divers travaux proposés, soit pour le port, soit pour les fortifications, l'orateur dit qu'il est peiné de voir qu'on ne s'est pas occupé dans le projet de la navigation de la basse Seine, qui est actuellement très-difficile.

ration; mais il faudrait suivre la fabrication dans tous ses détails pour la juger complètement. Jusqu'ici le métier et la mécanique nous semblent devoir diminuer la main d'œuvre; mais nous doutons qu'on obtienne toujours une régularité parfaite.

M. Buffard.

Les résultats pratiques de l'ourdissoir inventé par M. Buffard sont appréciables tout d'abord; grâce à un système de petits plombs suspendus à des fils attachés eux-mêmes à des mailloins dans lesquels passent tous les fils, la chaîne est ourdie d'une manière toujours égale, en sorte qu'elle n'est plus tirante d'un côté et lâche de l'autre, comme elle l'est souvent aujourd'hui en sortant des ourdissoirs ordinaires. Un mécanisme indique toutes les fois qu'un fil se casse, qu'on est à le rattacher; la pièce ourdie est donc régulière en tous points. Grâce à cette invention qui date déjà de plusieurs années et qui a été perfectionnée, le pliage s'opère immédiatement après l'ourdisage et avec une précision égale.

L'emploi de ce mécanisme permettra aux ouvriers tisseurs de fabriquer avec plus de rapidité, en prévenant les petits défauts, les petits accidents, que ces ouvriers sont obligés de réparer en perdant beaucoup de temps.

M. Jules Bourcier. — M. Bonnet.

En terminant la revue des soieries et des châles de Lyon, il est juste de mentionner les efforts de nos filateurs pour obtenir des matières premières de qualité supérieure. M. Jules Bourcier a depuis long-temps apporté des améliorations importantes dans le filage, et les annales de la société séricicole attestent de ses travaux. Nous parlions il y a quelques jours de son métier à filer, les soies exposées par lui sont le produit de ce métier; rien de plus net que ces fils obtenus en variant de un à six cocons; un matteau présente des fils filés à quatorze cocons, sans le moindre duvet.

M. Bourcier a trouvé un moyen ingénieux et simple tout à la fois d'obtenir des soies de la régularité la plus parfaite; il a reconnu que les fils qui commencent et qui finissent le cocon étaient moins beaux que ceux du milieu; il fait briser le fil quand le cocon en a donné une certaine dimension et filer séparément toutes les parties extrêmes et toute la partie intermédiaire. Il a ainsi deux qualités, de soie, l'une supérieure, l'autre moindre, mais toutes deux très-régulières, immense avantage pour la fabrication.

Les soies de M. Bonnet se font remarquer par la pureté de leurs brins qui est vraiment extraordinaire. Les soies ouvrées présentent le même aspect. M. Bonnet est à la fois filateur et fabricant; c'est une heureuse idée que celle qui l'a conduit à réunir deux professions si étroitement liées, qui doivent profiter toutes deux des enseignements et des améliorations mutuels.

A la prochaine lettre la fin de l'industrie lyonnaise. KAUFFMANN.

On est obligé de se faire remorquer, ce qui coûte fort cher, et les chemins de halage sont dans un état déplorable. Si on ne s'occupe pas de cette navigation, le petit cabotage est perdu sans retour, l'empereur disait que le Havre, Rouen et Paris ne devaient être qu'une ville dont la Seine serait la grande rue. Eh bien! la question est de savoir si l'on ferait des sacrifices pour la conservation de cette grande rue.

M. DUMON, ministre des travaux publics, s'attache à justifier le projet, en disant qu'il est réclamé par le conseil municipal du Havre, par la chambre de commerce, par le maire de la ville, par toutes les autorités qui peuvent exprimer légalement l'opinion de cette importante cité.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local, et un autre projet tendant à autoriser un échange conclu entre les Messageries Royales et l'Etat pour le percement d'une rue sur les terrains des Petits-Pères.

M. PAIXHANS, revenant au projet de loi sur les ports, fait remarquer que M. le ministre des travaux publics n'a pas répondu aux observations de M. Arago en ce qui touche les servitudes militaires. On n'a réservé que 200 mètres en face du bassin. Plus tard, il faudra démolir de fort beaux bâtiments sur le terrain qui coûte le plus cher après celui de Paris. Dès à présent, on devrait tracer une zone qui comprendrait les travaux futurs.

M. ARAGO, de sa place, insiste pour l'agrandissement de l'avant-port. Quant à l'adhésion des autorités, je ne nie pas que M. le maire ne soit allé saluer M. le ministre pour dire qu'il acceptait le projet, dit M. Arago. On m'en a dit autant au Havre, et M. le maire m'a dit qu'il aimait mieux cela que rien. C'est ainsi qu'on accepte le projet au Havre, et savez-vous pourquoi? c'est qu'on craint qu'un amendement ne fasse écarter l'article que nous débattons.

L'honorable membre veut aussi que l'on établisse un brise-lame pour protéger la rade en face de la Hève.

M. DUMON : Quels sont les inconvénients auxquels il nous faut remédier? Les navigateurs n'entrent pas commodément dans le port, et ils n'y sont pas à l'aise. Nous avons dû faciliter l'entrée et élargir le bassin. D'autres travaux sont proposés, et tous les intérêts seront satisfaits. Nous vous demandons l'amélioration du chenal, l'amélioration de l'avant-port, l'agrandissement du bassin de l'Heure, l'achèvement du bassin Vauban, etc., etc.

M. TOUSSIN, répondant au rapport, dit que c'est dans l'avant-port que le *Napoléon* a échoué, et non à cause de l'envasement. Il dit qu'un brise-lame est indispensable, que la navigation en est retardée et contrariée, ce qui nuit beaucoup au commerce de Rouen.

M. LEGRAND, directeur des ponts et chaussées : Je reconnais que le brise-lame est une chose utile, et je n'accepte même pas les objections faites à ce propos par la commission. Je dis seulement que le brise-lame n'est pas ce qui est le plus urgent. Quant au retard qu'éprouve la navigation, il est dû à l'état du chenal, qui n'est pas assez profond, et le projet fera disparaître cet inconvénient.

M. ARAGO entre dans quelques détails sur la théorie des marées. M. TOUSSIN insiste sur l'établissement du brise-lame, qui devrait faire l'objet de la première dépense dans l'article du projet.

M. F. DELESSERT nie que cela soit indispensable. Si la chambre veut accorder un supplément de crédit pour faire un brise-lame, libre à elle.

M. DESLONGRAIS dit qu'il placerait volontiers les travaux dans trois catégories. La première comprendrait les travaux indispensables. L'amélioration du chenal, l'amélioration de l'avant-port et l'achèvement du bassin Vauban sont, suivant lui, des travaux indispensables; l'amélioration des trois anciens bassins, les travaux du bassin de carénage et la conversion du bassin de la Floride en bassin à flot sont utiles. Les autres travaux sont inutiles ou dangereux; ils compromettent une grave question, celle de l'entrée future du port.

M. D'ANGEVILLE, rapporteur : Le bassin de l'Heure est de la plus grande importance.

M. DESLONGRAIS propose de voter les travaux qu'il a indiqués comme indispensables ou comme utiles, et d'ajourner les autres.

M. LEGRAND s'applique à faire ressortir l'utilité du bassin de l'Heure.

Il est quatre heures, la séance continue.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 10 juin.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente le projet de loi sur les prisons.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération des articles du projet de loi relatif au recrutement. La chambre s'est arrêtée aux articles 25 et 26, relatifs au remplacement.

M. LE GÉNÉRAL CUBIÈRES a présenté une série d'amendements qui tendent à substituer à l'ancien mode de remplacement un nouveau système d'après lequel tout individu compris définitivement dans le contingent pourrait faire servir un homme à sa place en le cautionnant par le dépôt dans les caisses de l'Etat d'une somme qui ne pourrait être moindre de 4,200 f. Cette somme porterait intérêt à 4 0/0 par année.

Ce système a été combattu par M. le maréchal ministre de la guerre. M. LE GÉNÉRAL DE PRÉVAL, rapporteur, combat de nouveau ce système, et s'attache à prouver qu'il ne changerait rien à l'état des choses. A quoi bon appeler le remplaçant le *cautionné*? Est-ce un grand bien? est-ce un progrès? Le nom de remplaçant n'est pas d'ailleurs celui dont on se sert dans l'armée pour ridiculiser les remplaçants.

M. LE GÉNÉRAL CUBIÈRES persiste dans son amendement. Je prie MM. les pairs, dit-il, de ne pas me poursuivre des épithètes d'orgueilleux et d'outrecuidant si je demande si instamment que la chambre se range au système nouveau imaginé par moi. Le public et les familles sont encore plus que moi les auteurs de cette nouvelle mesure.

M. LE GÉNÉRAL DE LAPLACE, membre de la commission : Ce n'est pas le remplaçant, c'est le remplacement qui répugne au public. Que le remplaçant s'appelle *cautionné* ou autrement, qu'importe? Les choses seront toujours les mêmes. Mais ce n'est pas cela seulement qui m'empêche de soutenir la proposition de M. le général Cubières. Le versement immédiat de 4,200 fr. dans les caisses de l'Etat gênerait beaucoup de pauvres familles qui ne peuvent donner un remplaçant à leurs fils qu'à l'aide de tempéraments et qui en trouveront d'ailleurs toujours à ces conditions-là. La chambre ne peut pas apparemment supprimer les substitutions, qui sont bien plus favorables que le remplacement, et cependant l'effet de l'amendement serait de les rendre très-rares.

Après une réponse de M. le général Cubières, ses amendements sont rejetés.

Les articles du gouvernement sont successivement adoptés jusqu'à l'article 55.

Sur ce dernier article, la commission propose de substituer huit ans à sept pour la durée du service.

M. LE GÉNÉRAL CUBIÈRES propose neuf ans; six seraient passés sous les drapeaux et trois dans la réserve.

Cette durée est la seule qui corresponde au chiffre de 500,000 hommes, qui devrait être celui de l'armée française sur le pied de guerre.

Il est quatre heures, la séance continue.

Chronique.

LYON.

On nous communique ce qui suit sur l'incendie qui a eu lieu à l'usine à gaz de la Guillotière, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

« L'incendie n'a eu aucune gravité. Si, par ignorance des causes de l'incendie, on n'avait pas empêché le contre-maître d'opérer comme il voulait le faire, le feu aurait été étouffé plus promptement encore qu'il ne l'a été. »

— Un arrêté du préfet, en date du 8 de ce mois, autorise l'acceptation de deux legs faits par M^{me} Antoinette Dufour : l'un de 1,000 fr. à la commune de Bessenay, l'autre de 20 décalitres de blé aux pauvres de la même commune.

— Une ordonnance de M. le président Reyre, faisant fonctions de premier président, en date du 6 juin courant, a nommé pour assesseurs à la session des assises du troisième trimestre de 1844 MM. Rambaud et Populus.

Deux autres ordonnances, à la même date, ont fixé au mardi 30 juillet prochain l'ouverture de la même session dans les départements de l'Ain et de la Loire, où MM. les conseillers Julien et Sauzey sont appelés à occuper le fauteuil de la présidence.

— Un accident a eu lieu lundi dernier sur le chemin de fer. Le convoi parti à midi de Saint-Etienne a déraillé entre Saint-Romain et Givors. Le machiniste a été renversé de la plate-forme de la locomotive et a eu la jambe brisée. Transporté immédiatement à Givors, il a subi l'amputation au-dessous du genou. Le chauffeur, placé à côté de lui, n'a éprouvé aucun mal. Il en a été de même de tous les voyageurs et conducteurs qui faisaient partie du convoi.

On a reconnu que cet accident a été causé par l'élevation de la température, qui, en dilatant les rails au-delà de l'intervalle ménagé entre eux au moment de leur pose, a déterminé un déplacement dans les extrémités opposées des deux barres, quoiqu'elles eussent été arrosées par les cantonniers peu d'heures auparavant. L'une d'elles, présentant un obstacle au mouvement, a été arrachée et renversée par la locomotive. (Communiqué.)

— Nous avons encore à signaler aujourd'hui une tentative de suicide inspirée par la misère. Une femme âgée de 30 ans environ s'est précipitée dans le Rhône ce matin, tout près des Bains.

Un ouvrier teinturier, témoin de cet acte de désespoir, s'est jeté à l'eau tout habillé, et a été assez heureux pour sauver cette malheureuse.

— Lundi soir, à six heures, le feu a consumé une maison de la rue Trion, à Saint-Just. Il a été impossible de se servir de la pompe à incendie des Machabées, qui est placée dans le rez-de-chaussée de la maison habitée par le commissaire de police, dépositaire de la clef, qui s'est trouvée égarée. Ce n'est qu'une heure après, lorsqu'on a vu l'insuffisance de la pompe amenée de l'Antiquaille, qu'on s'est décidé à forcer la serrure du local qui renfermait celle des Machabées.

Les fontaines publiques de ce quartier sont en très-mauvais état. Le commissaire de police du haut de l'Ancienne-Ville, chargé de veiller à leur bon entretien, a laissé pendant plusieurs jours les deux principales fontaines sans réparations. Celle du Bœuf-Couronné ne fournit point d'eau depuis huit jours. Ce n'est qu'au moment de l'incendie que les ouvriers se sont mis à la réparer. Des cris nombreux d'indignation se sont élevés contre la déplorable négligence du commissaire de police.

— Nous recevons communication du fait suivant :

Hier, sur les trois heures après midi, un conducteur d'omnibus qui se rendait à Villeurbanne a été rencontré à la petite montée de la Vierge-Blanche, à la Guillotière, par un détachement du 19^e, que conduisait un capitaine, lequel ordonna avec menaces au conducteur d'arrêter, ce que celui-ci fit immédiatement; malgré cela, le capitaine traverse les rangs, s'élançant contre le conducteur et lui assène un coup de sabre sur l'œil. A la vue du sang qui ruisselle, les voyageurs, indignés d'une pareille conduite, sont descendus de la voiture et ont prodigué au malheureux les premiers soins, puis après l'ont accompagné chez M. le colonel, qui habite près de là, dans la maison Mey, où plainte a été portée contre le capitaine.

— Le Palais-de-Justice a plus d'une fois retenti des démêlés judiciaires de M. le docteur Gas et de M. Joannas se disant médecin de la faculté de Montpellier. Il paraît que les lauriers et les drogues de ce dernier empêchent l'autre de dormir, car déjà plus d'une fois ils ont eu maille à partir devant la justice. M. Gas ne se fie pas au zèle de M. le procureur du roi, et constamment il prend l'initiative pour empêcher son confrère de lui enlever ses pratiques en se faisant afficher dans les journaux de la localité.

Le tribunal, considérant que Joannas avait exercé la médecine sans diplôme régulier, et qu'en outre il avait vendu plusieurs remèdes sans autorisation, l'a condamné, vu son état de récidive, à 100 f. d'amende et aux dépens.

— Le dimanche 2 juin dernier, on jouait *Guillaume Tell* au Grand-Théâtre de notre ville. Pendant cette orageuse représentation, un spectateur, M. le comte de Cordon, se promenant dans le couloir, un agent de service lui marcha sur le pied, sans doute par mégarde. L'épithète d'*imbécile* est adressée au malencontreux agent de police, qui dresse aussitôt procès-verbal comme ayant été insulté dans l'exercice de ses fonctions. Cette misérable affaire venait se dénouer hier à la police correctionnelle. Le tribunal, faisant application de l'article 19 de la loi du 17 mai 1819, a condamné M. de Cordon à 25 f. d'amende et aux dépens.

— Le 1^{er} de ce mois, M. le procureur du roi, M. le juge d'instruction et M. le greffier du tribunal de Vienne se sont rendus à la Côte-Saint-André, où ils ont fait exhumer le corps du nommé Pierre Blanc, charpentier, de son vivant demeurant à Pajay. Il s'agit de soupçons d'empoisonnement.

— L'Académie des Sciences morales et politiques, de l'Institut avait proposé, pour 1844, un prix de 1,500 francs au meilleur mémoire sur l'histoire des Etats-Généraux de France, depuis 1302 jusqu'à 1614, époque de leur dernière convocation.

Ce prix a été décerné à M. Rathery, avocat à Paris, qui avait été mentionné honorablement dans le concours ouvert en 1843 sur l'histoire du droit de succession des femmes au moyen-âge.

Une mention honorable a été décernée au mémoire envoyé par M. Boullée, ancien magistrat à Lyon. Ce travail, à l'importance et à l'exactitude duquel M. Naudet, président de l'Académie, s'est plu à rendre hommage, portait cette épigraphe : *Plainte et subsidés se tiennent*.

Le mémoire n^o 2, « quoique trop inférieur aux deux précédents pour entrer en partage des récompenses de l'Institut, a dit M. le président, a paru à l'Académie digne d'un témoignage d'estime. »

— Un de nos compatriotes, M. Alexandre Dubuisson, vient de recevoir une grande médaille d'or à la suite de l'exposition de Paris. Cet artiste distingué, dont on a pu apprécier le talent à notre dernière exposition de la Société des Amis des Arts, avait envoyé à

à Paris : 1° son grand tableau représentant un *Equipage de chevaux de remonte sur le Rhône* : la presse parisienne a été, comme la presse lyonnaise, unanime pour faire l'éloge de cette œuvre ; 2° un *Intérieur d'étable* ; 3° un *Intérieur d'écurie de poste* ; 4° un *Défilé dans le Bugy, traversé par un troupeau*. Cette récompense était justice.

— Mardi, sur les dix heures du soir, un homme et une femme de la campagne ont été arrêtés par un garde municipal au moment où ils exposaient un enfant dans la rue du Pérat, près de la grille de fer.

— Demain jeudi, un concert vocal et instrumental sera donné par M. Louis Lacombe dans la salle du Cercle Musical, à huit heures du soir. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Premier morceau du concerto en la mineur, de Hummel, exécuté avec accompagnement de double quatuor, par M. Louis Lacombe.
- 2° Mélodie pour le violoncelle, composée par M. Louis Lacombe, et exécuté par M. Vanderheyden.
- 3° *Le Retour du guerrier*, fantaisie dramatique, composée et exécutée par M. Louis Lacombe.
- 4° Mélodie chantée par M. D***.
- 5° *Le Torrent*, 7^e harmonie des Harmonies de la Nature, et grande valse artistique, composées et exécutées par M. Louis Lacombe.

SECONDE PARTIE.

- 6° Duo pour piano et violon, sur des motifs de *Richard Cœur-de-Lion*, composé par M. Louis Lacombe, et exécuté par M. Cherblanc et l'auteur.
- 7° *Leicester*, scène dramatique, composée par M. Louis Lacombe, et chantée par M. D***.
- 8° Ouverture de *Zampa*, d'Hérold, arrangée à trois pianos et à dix mains, par M. Louis Lacombe, et exécutée par MM. Rhein, Billet, Tintorer, Vidor et Lacombe.

On peut se procurer des billets à l'avance chez tous les marchands de musique, au Cercle Musical, et le jour du concert à l'entrée de la salle. Prix du billet : 5 francs.

Spectacles du 12 juin.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Martyrs.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Madeleine; la Rue de la Lune.

Nouvelles Étrangères.

ANGLETERRE.

On a arrêté jeudi dernier, à Londres, le comte Ostrowski, Polonais, pour menaces d'assassinat sur la personne de l'empereur de Russie, menaces qu'il aurait proférées chez son tailleur.

Le *Globe* raconte que le comte Ostrowski, ayant vu chez son tailleur une culotte très-belle qui avait été commandée par Nicolas, avait demandé à l'essayer. Le tailleur ou son commis trouvèrent sans doute dans ces paroles une menace pour la vie de l'empereur : de là l'arrestation du comte. Ses papiers ont été saisis et sont entre les mains de la police. Quant à lui, il n'a pu obtenir sa mise en liberté que moyennant une caution de mille livres sterling.

En lisant ces détails, on serait tenté de croire que la police de Londres est quelquefois aussi inepte que la police de Paris.

— Le séjour de Nicolas à Londres ne donne lieu à aucun incident remarquable. L'autocrate fait visites sur visites à toutes les notabilités officielles de la Grande-Bretagne ; il inspecte les édifices et parcourt les magasins.

Le séjour du roi de Saxe à Londres n'offre pas plus d'intérêt que celui de Nicolas.

Dans la soirée du 7, un courrier a été expédié à Saint-Petersbourg avec des dépêches.

— Il s'est tenu un meeting à Londres, à l'occasion du voyage de l'empereur Nicolas. Le président de ce meeting, en parlant des fêtes de cour dont l'autocrate est l'objet, s'est écrié : « Il faut bien que l'on sache que ces fêtes de l'aristocratie ont trouvé le peuple de Londres indifférent et dédaigneux. Le peuple n'y a été pour rien ! (Non ! non ! s'est-on écrié de toutes parts.) Le peuple n'oublie pas que le czar arrive ici scoullé des violences, des massacres, des spoliations de la malheureuse Pologne ! Et pendant qu'ailleurs on baise cette main teinte de sang, nous nous réunissons ici pour donner un éclatant témoignage de sympathie aux victimes de ce bourreau. » (Explosion d'applaudissements.)

ESPAGNE.

Le marquis de Viluma, ex-ambassadeur à Londres, actuellement ministre d'état, et porteur, dit-on, des décrets nécessaires à la convocation de nouvelles chambres, est attendu ici très-prochainement.

L'organisation de la garde civile suit son cours, quoiqu'avec une lenteur due sans doute au manque d'argent.

Cette garde, primitivement destinée à faire en Espagne le service de votre gendarmerie, reçoit une organisation vicieuse qui, en faussant son but dès le point de départ, doit influer d'une manière fâcheuse sur l'avenir de ce corps.

Au lieu de se composer, comme dans les autres pays, d'hommes choisis, éprouvés et faits au métier des armes, on a, pour former le noyau, pris dans chaque régiment un contingent appartenant aux classes de 1840 et de 1841 ; de sorte que cette troupe, qui devrait, par l'éducation complète de ses hommes et le luxe de son équipement, exercer une espèce de fascination sur les masses, ne peut manquer d'avoir aussi sa part du ridicule qui atteint déjà notre parodie des sergents de ville de Paris. Vous savez que le ministre Penaflores l'a organisée ici sous le nom de *agentes de seguridad*, mais le peuple de Madrid s'obstine à l'appeler *guindillas*.

Pendant toute la journée d'hier, le bruit a couru qu'un décret daté de Valence annulait la constitution de 1837 et rétablissait le code politique que M. Martinez de la Rosa institua sous le nom d'*estatuto*.

Aujourd'hui le bruit prend de la force et se répand rapidement sans que cependant rien puisse en assurer l'exactitude.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La publication de JEANNE, par George Sand est terminée dans le CONSTITUTIONNEL.

Les personnes qui s'abonneront du 1^{er} juin 1854 recevront sans frais tous les chapitres de ce roman publiés en avril et en mai.

C'est le 25 JUIN, sans remise, que commencera la publication du JUIF - ERRANT.

Avant le JUIF - ERRANT, à compter du 18 juin, le CONSTITUTIONNEL publiera une nouvelle de M. Alfred de Musset, ayant pour titre : LE SECRET DE JAVOTTE.

On s'abonne au bureau du journal, à Paris, rue Montmartre, n. 424, et aux bureaux de toutes les messageries.

Par ordonnance royale en date du 2 juin courant, M. Denis Combe a été nommé huissier à la résidence de Lyon, en remplacement de M. Jarrosson, démissionnaire. Son étude est située en ladite ville, rue de la Préfecture, n. 6.

AVIS. — La maison N. Mayer prévient les pères de famille qui ne se raient point fait assurer qu'elle a un grand nombre de remplaçants à sa disposition, et qu'elle traitera avec eux à des prix très-modérés, soit pour les départements du Rhône, de l'Isère ou de la Loire.

S'adresser chez M. N. Mayer, rue des Célestins, 8, au 2^{me}.

Toutes les personnes qui tiennent à la conservation de leurs dents ont adopté l'usage de l'ODONTINE et de l'ELIXIR ODONTALGIQUE. — Au dépôt général à Paris, rue Jacob, n. 49 ; à Lyon, chez M. Gondard-Socard, négociant, place de l'Herberie, et chez MM. Verdun-Pithoud, parfumeurs, place des Terreaux ; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud, coiffeur.

VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

Dans la salle des ventes publiques des commissaires, prisiers, place du Port-du-Temple, 42, au 1^{er},

DE DIVERS OBJETS

EN OR ET ARGENT,

ET BIJOUX,

Dépendant de la succession de M. Luc Chausson, qui était rentier à Lyon, rue du Pérat, 16.

Le vendredi 14 juin 1854, à onze heures du matin, il sera procédé, dans le lieu sus-indiqué, place du Port-du-Temple, 42, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de six couverts, six cuillères à café et une montre en argent ; une montre à répétition, un sautoir, une chevalière et deux anneaux en or ; une bague dite *semaine* et une paire de boucles d'oreille en or et pierre, et divers autres objets.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme, à la requête des héritiers bénéficiaires de ladite succession. (6449)

ÉTUDE DE M^o ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX, N. 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

DE CRÉANCES

Dépendant de l'actif de la faillite du sieur A.-E. Garnier,

Libraire à Lyon.

Ces créances se composent notamment des quatre articles qui suivent :

- 1° Capital d'une obligation souscrite par le sieur Moussy, et dont le recouvrement est ajourné jusqu'à la clôture d'un ordre ouvert depuis peu devant le tribunal civil de Vienne; ci. 4,625 »
- Mise à prix. 500
- 2° Solde de compte dû par le sieur Rigollier, de Châtanay, arrondissement de Vienne. 206 »
- 3° Capital, intérêts et frais d'un billet à ordre signé *Berthier*, relativement auquel des poursuites sont commencées. 280 »
- Mise à prix sur ces deux créances. 425
- 4° Montant d'un billet souscrit par les sieur et dame P..., de Lyon, payable en trois parties, aux échéances des 31 janvier 1845 et 31 juillet même année et 31 juillet 1846. 3,571 55
- Mise à prix. 1,500
- Total. 5,682 55

En exécution d'une ordonnance en due forme, et à la requête de MM. Pierre Dorier et Jules Dulac, syndics définitifs de ladite faillite, il sera procédé à la vente et adjudication de ces recouvrements aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^o Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, n. 1, commis à cet effet, le samedi 22 juin 1854, à l'heure de onze du matin.

S'adresser, pour d'autres renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, en l'étude dudit notaire. (9714)

ÉTUDE DE M^o LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A VENDRE.

UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL

EN PLEINE ACTIVITÉ.

Il est mu par une machine à vapeur de la force de sept à huit chevaux. Sa direction est facile, et son revenu net est de sept à huit mille francs par an.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^o Laforest, notaire. (9878)

ÉTUDE DE M^o Eugène Richard, notaire à Chalon-sur-Saône, Grande-Rue, 33.

TERRE DE MASSILLY

A VENDRE EN GROS ET A L'AMIABLE.

Cette belle propriété, traversée par la route départementale n. 11 de Chagny à Cluny, et située à quatre kilomètres environ de cette dernière ville, consiste :

- 1° En une jolie maison d'habitation, agréablement située, près de la route, sur une élévation d'où l'on jouit d'une vue délicieuse et des plus variées, terrasse, jardin potager, jardin anglais, bosquets, le tout entouré de grands murs très-récemment construits; cours, écuries, sellerie, aïssances et dépendances ; ensemble d'une contenance superficielle de. 2 h. 84 a. 55 c.

Au bas de cette maison et vis-à-vis la façade principale, la rivière la Grosne serpente au milieu de vastes prairies, et donne à cette position un aspect riant et pittoresque.

2° Huit maisons de cultivateurs et d'hébergement, avec très-belles caves, foudres pouvant contenir environ 456 hectolitres de vin, deux pressoirs et cuves.

- 3° Terres labourables d'une contenance de. 58 51 80
- 4° Vignes d'une contenance de. 41 25 »
- 5° Près de la contenance de. 25 06 40
- 6° Terres plantées en hautins de la contenance de. 45 01 »
- 7° Bois de la contenance de. » 40 »

Total. 142 58 45⁵⁰

Cette propriété, composée de grandes pièces toutes à peu près réunies, d'excellente qualité et en parfait état de culture, offre le double attrait d'un produit avantageux et de beaucoup d'agrément, tels qu'une charmante habitation entourée de vastes dépendances, une vue magnifique, un abord facile, et les plaisirs de la pêche et de la chasse.

Toutes les facilités désirables seront accordées pour le paiement des prix.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^o Richard, notaire à Chalon, dépositaire des titres et du plan de la propriété. (9036)

A vendre en rente viagère ou à échanger contre une propriété rurale.

LA MAISON

ET LE BEAU CAFÉ DU MUSÉE STATUAIRE,

Le seul en Europe dans son genre.

Le tout est très-bien situé, avenue de Saxe, n. 15, aux Brotteaux. Les propriétaires ont cent quarante ans entre eux deux. — S'y adresser. (841)

A vendre pour cessation de commerce.

ANCIEN FONDS DE CAFE

Situé cours Bourbon, à la Guillotière.

On donnera des facilités pour les paiements. S'adresser à M. Grange, propriétaire de l'établissement. (2425)

A VENDRE A BON MARCHÉ.

lauriers - thym, lauriers doubles, orangers, grenadiers, myrtes, etc., en pots et en caisses. S'adresser rue Saint-Pothin, n. 46, à la Croix-Rousse. (835)

A CÉDER.

joli fonds de gâterie, parfumeries et objets de goût. S'adresser à M^o Chandron, place de l'Herberie, 1. (2442)

A vendre pour cause de cessation de commerce, EN TOUT OU EN PARTIE.

UN ATELIER DE MÉCANICIEN bien outillé. UNE MACHINE A VAPEUR de la force de 7 à 8 chevaux. UNE PETITE PRESSE HYDRAULIQUE de la force de 45 à 50 mille kilogrammes.

A louer de suite. — VASTE ET BEAU LOCAL propre à une grande industrie.

On fournirait au besoin une force motrice. S'adresser cours Napoléon, n. 41, au 1^{er}. (796)

A vendre pour cause de décès. — UNE BONNE ET ANCIENNE PHARMACIE, située dans l'une des rues les plus fréquentées de Valence (Drôme). On donnera toutes facilités pour le paiement. — S'adresser, à Lyon, chez MM. Gambès et Hodioux, rue Saint-Côme, n. 42, et à Valence, à M^o veuve Collet, Grande-Rue, n. 56. (832)

A VENDRE.

DEUX CHEVAUX CORSES,

âgés de six ans, même taille, poil alezan doré.

Ils vont bien à la voiture et à la selle, et sont très-bien dressés. — S'adresser, avenue de Saxe, n. 15, aux Brotteaux, au café du Musée Statuaire. (840)

A VENDRE.

UN PHAÉTON BIEN ÉTABLI,

PRESQUE NEUF.

S'adresser rue Mulet, n. 26. (842)

BILLARD A VENDRE.

Un très-beau billard de rencontre, à gorges, plaqué en palissandre, de la grandeur de trois mètres.

S'adresser chez M^o Levasseur, place de la Comédie, quartier des Terreaux, ou bien chez M. F. Sollier, rue des Célestins, n. 6, où il a été fabriqué, et qui le garantira. (2445)

A louer à la Noël prochaine.

UN CAFÉ au rez-de-chaussée et NEUF PIÈCES attenantes audit café au 1^{er} étage, situé à Vienne (Isère), place Neuve.

S'adresser à M^o veuve Floret, propriétaire à Vienne, même maison, ou à la Guillotière, à M. Floret, rue du Béguin, n. 4. (804)

A louer à la Saint-Jean prochaine.

UN APPARTEMENT très-propre à servir de magasin, composé de deux jolies pièces, d'un cabinet et d'une cave, situé place du Plâtre, 15, au 1^{er}.

S'adresser, place du Plâtre, 15, au magasin de doublures et boutons. (831)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHAMBERON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

AVIS.

Le public est prévenu que M. Jean-Baptiste-Louis JARAY, ci-devant brasseur de bière à Lyon, place Louis XVIII, est devenu propriétaire du fonds de quincaillerie de M. Jean PERRIN jeune, marchand quincaillier et ferratier, à la Guillotière, Grande-Rue, 8, depuis le 12 avril dernier.

On trouvera toujours dans ce magasin un assortiment complet de quincaillerie et de ferraterie, le tout au prix les plus modérés. (2444)

Le sieur ROBE-DESFONTAINES informe le public que depuis le 15 mai dernier, il a repris possession de son atelier de fondeur, situé à Vaise, route du Bourbonnais, qu'il avait loué au sieur Remy-Farconned. (839)

RESTAURANT MAGE,

Rue d'Amboise, 12.

Ce restaurant, renommé pour l'excellence du service, est tenu par un nouvel acquéreur, qui vient d'y ajouter des améliorations importantes. Il a garni sa cave de vins de Beaujolais des meilleurs crus, pris chez les propriétaires, et, pour être agréable à MM. les habitués, il a engagé M. Mage comme chef de cuisine. (5756)

BERLINES-POSTE DU COMMERCE

LYON A GRENOBLE

PAR VIENNE, BEAUREPAIRE,

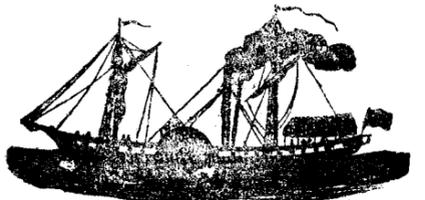
Saint-Etienne-de-Saint-Geoire

et Rives.

Départ de Lyon à 5 heures 1/2 du soir, chez MM. Ferrouillat, Martinais et Coquais frères, quai Bon-Rencontre, n. 63.

Départ de Grenoble à 6 heures 1/2 du soir, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais, place Grenette, n. 16.

L'entreprise assure à Lyon et à Grenoble les places des voyageurs qui se rendent aux eaux d'Uriage et d'Allevard. (2440)



SERVICE SPÉCIAL DE VALENCE.

DEPUIS LE 1^{er} AVRIL,

départ journalier du bateau à vapeur

L'AIGLE

Du port de la Charité.

Il touchera à tous les ports intermédiaires (7315)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 49.